



suite vol à l'étalage en Allemagne

Par **rolex**, le **15/11/2009** à **14:57**

Bonjour,

J'ai été arrêtée, avec une amie dans un magasin en Allemagne (magasin d'usine) par une détective privée allemande en train de voler. Suite à cette arrestation, les affaires prises ont été restituées au magasin concerné, les policiers nous ont conduit au commissariat et nous ont fait réglé une amende de 600 € chacune en espèces.

Suite à cela, la détective privée nous ayant confisqué les clefs de notre véhicule et l'ayant localisé sur le parking du centre commercial lorsque nous étions au commissariat, a rappelé les policiers qui nous ont vidé la voiture qui contenait des articles d'autres magasins (de France et d'Allemagne).

Ces articles ont été ramené au commissariat et ces derniers n'ont pas accepter de nous les restituer, ignorant d'où ils provenaient.

Question 1 : Est-ce légal de nous priver de cette marchandise, ces policiers ne sachant leur provenance ?

Question 2 : Les policiers nous proposent de les joindre par téléphone sous 8 jours, afin de leur laisser le temps de contrôler si ces articles n'ont pas été volés, comment peuvent-ils se renseigner, c'est de l'impossible ? est-ce légal ?

Question 3 : si je retourne à ce commissariat récupérer ces articles, peuvent-ils me contraindre à une nouvelle amende ?

Question 4 : Ayant réglé 600 € d'amende chacune, risque-t-on un dépôt de plainte en France ?
Merci à tous pour votre ou vos réponses

Par **Anna66**, le **14/03/2013** à **14:10**

Bonjour ,

Je suis dans la meme situation sue toi sauf que je n'ai pas payer d'amandes j'ai reçu un courrier qui m'indique les faits . Que c'est il passer pour toi?

Et si quelqu'un d'autre sy connait merci de répondre

Par **noemie62**, le **09/02/2015** à **01:10**

bonjour avez vous eu une reponse ???